



Original : français

N° : ICC-01/04-01/07

Date : 19 juin 2008

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit : Mme la juge Sylvia Steiner, juge unique

SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR

c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui

Public

**Engagement solennel de Maître Hervé Diakiese,
Représentant Légal des victimes a/0011/08, a/0012/08, a/0013/08, a/0015/08, a/0016/08**

Origine : Section de la participation des victimes et des réparations

Document à notifier conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno Ocampo
M. Éric Macdonald

Le conseil de la Défense de Germain Katanga

M. David Hooper
Mme Caroline Buisman

Le conseil de la Défense de Mathieu Ngudjolo Chui

M. Jean-Pierre Kilenda Kakengi Basila
Mme Maryse Alié

Les représentants légaux des victimes

Mme Carine Bapita Buyagandu
M. Joseph Keta
M. Jean- Louis Gilissen
M. Hervé Diakiese
M. Jean Chrysostome Mulamba

Les représentants légaux des demandeurs

Le Greffier

Mme Silvana Arbia

Division des victimes et des conseils

M. Didier Preira

La Section de la participation des victimes et des réparations

Mme Fiona McKay

Le présent document contient la Déclaration solennelle de Maître Hervé Diakiese, en application de l'article 5 du Code de conduite professionnelle des conseils (annexe 1).

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fiona McKay', is centered on the page. The signature is fluid and cursive.

Fiona McKay,
Chef, Section de la participation des victimes et des réparations

Fait le 19 juin 2008

À La Haye (Pays Bas)